



AG2R LA MONDIALE

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Club Social

CÔTÉ CONSEILS

LA LETTRE D'INFORMATION DÉDIÉE AUX CONSEILS

JANVIER 2018

LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2018

ZOOM SUR LA RÉDUCTION DE LA COTISATION ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

ART. 8



RÉDUCTION DE LA COTISATION ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS : ART. 8



RAPPEL

L'art. 11 de la LFSS 2017 avait déjà instauré une réduction dégressive de cette cotisation dans la limite de 3,5% pour les travailleurs indépendants dont le revenu d'activité est inférieur à 70% du PASS

AVANT LFSS 2017

Cotisation maladie maternité de 6,50% sur revenu déplafonné pour tous travailleurs non-salariés non agricoles.

APRÈS LFSS 2017

- cotisation maladie maternité comprise entre 3 et 6,49% pour tous travailleurs indépendants dont les revenus d'activité sont inférieurs à 70% du PASS;
- au-delà de ce seuil, le taux sera à nouveau de 6,50%.



Pour venir compenser la hausse de la CSG de 1,7%, l'art. 8 de la LFSS pour 2018 prévoit de renforcer cette réduction dégressive de la cotisation assurance maladie maternité des travailleurs non-salariés non agricoles qui passe de 3,5% à 5% soit une cotisation minimale qui passe de 3 à 1,5% pour revenir à 6,5% sur les revenus > à 110% du PASS au lieu de 70% du PASS précédemment.

En synthèse, nouvelle situation à compter du 01.01.2018

AVANT LFSS 2018

- cotisation maladie maternité comprise entre 3 et 6,49% pour tous travailleurs indépendants dont les revenus d'activité sont < à 70% du PASS;
- au-delà de ce seuil, le taux appliqué est le taux de droit commun soit 6,50%.

APRÈS LFSS 2018

- cotisation maladie maternité comprise entre 1,5 et 6,49% pour tous travailleurs indépendants dont les revenus d'activité seraient < à 110% du PASS;
- au-delà de ce seuil, le taux serait à nouveau de 6,50%.



POINTS DE VIGILANCE

La cotisation maladie maternité des travailleurs non-salariés agricoles bénéficiera également de la baisse renforcée de la cotisation maladie.

L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES PROFESSIONNELS

Partout en France
un acteur
de référence
de l'assurance
de protection
sociale et
patrimoniale.

SANTÉ

Complémentaire santé collective

PRÉVOYANCE

Incapacité et invalidité
Décès

ÉPARGNE

Constitution d'un capital
Transmission d'un patrimoine

RETRAITE

Complément de revenus

ENGAGEMENT SOCIAL

Gestion de fin de carrière
Services à la personne

AG2R LA MONDIALE
104-110, bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
www.ag2ramondiale.fr

GIE AG2R RÉUNICA, membre d'AG2R LA MONDIALE - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de société d'assurances - 104-110, boulevard Haussmann, 75008 Paris - 801 947 052 R. C. S. Paris.
GIE LA MONDIALE GROUPE, membre d'AG2R LA MONDIALE - GIE - 32, avenue Émile Zola 59370 Mons-en-Baroeul - 445 331 192 R. C. S. Lille